

## **Recommandation 8**

### **Un impôt minimum sur les sociétés devrait être instauré.**

Les propositions du Livre blanc continuent de maintenir en vigueur un certain nombre de déductions et de dégrèvements spéciaux qui devraient être davantage examinés sur le plan de l'efficacité et de la rentabilité. Cela est particulièrement vrai des mesures qui autorisent la déduction de frais à un rythme plus rapide aux fins de l'impôt que sur les états financiers des sociétés. En outre, nous nous inquiétons du fait que le Livre blanc n'a pas examiné de propositions visant à orienter plus efficacement les stimulants fiscaux ou à lier plus directement ces stimulants aux objectifs du gouvernement.

La principale approche a consisté à supprimer ou à réduire les allègements fiscaux des sociétés tout en abaissant les taux d'imposition des sociétés, approche qui reconnaît explicitement la nécessité de maintenir après la réforme fiscale un taux équilibré d'investissement et un régime fiscal qui n'impose pas de désavantages concurrentiels aux entreprises canadiennes. Tout en reconnaissant grosso modo la validité de cette approche, nous nous inquiétons de ce que le remplacement des stimulants fiscaux par des taux plus faibles ne réglera pas un certain nombre de problèmes-clés.

En résumé, les déductions fiscales et les taux d'imposition faibles tendent à favoriser les grandes sociétés bien établies et dotées d'un capital confortable au détriment des nouvelles entreprises (spécialement les petites et moyennes entreprises) et des sociétés en difficultés financières, pour la raison évidente que ces deux derniers types de sociétés n'affichent pas d'importants bénéfices imposables. Le recours aux déductions d'impôt des sociétés en vue de stimuler l'investissement a eu pour effet que les grandes sociétés sont frappées de taux d'imposition plus faibles que les petites et moyennes sociétés (qui créent en fait la grande majorité des nouveaux emplois), et que les stimulants fiscaux n'ont pas, pour la plupart, profité aux régions économiques les plus faibles.

Il y a eu des exceptions significatives comme les crédits d'impôt à l'investissement pour les régions. Les dispositions relatives aux actions accréditatives ont aussi profité aux petites sociétés et aux secteurs, mais elles sont conçues en termes si généraux que les grandes sociétés bien établies qui n'ont pas besoin de cette aide en ont aussi profité.

## **Recommandation 9**

### **Nous insistons fortement pour que soient élaborées des mesures fiscales particulièrement destinées aux petites sociétés et aux régions qui ont besoin d'investissements.**

Nous sommes déçus que le Comité n'ait pas recommandé de mesures de rechange pour encourager l'exploration minière une fois que la déduction pour épuisement gagné sera éliminée.

À notre avis, une part des recettes accrues provenant des sociétés grâce à une véritable réforme fiscale devrait être canalisée vers les petites et moyennes entreprises